



RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

N° 1638 /MESRS/DC/SGM/DGES/SA

Cotonou, le 08 octobre 2024

A

Messieurs :

- le Recteur de l'UAC ;
- le Recteur de l'UP ;
- le Recteur de l'UNA ;
- le Recteur de l'UNSTIM.

OBJET : Déviations relatives à la rédaction et à la soutenance des rapports de stage, de mémoire ou de thèse dans les Universités publiques du Bénin

Il m'est revenu que certaines pratiques portant atteinte à l'éthique et à la déontologie, ont cours dans les Universités publiques du Bénin. Ces pratiques sont, entre autres :

- le recours par des étudiants à des « rédacteurs professionnels » de mémoires et de thèses ;
- l'implication dans des jurys de soutenance, de personnes n'ayant pas le profil approprié au regard du thème des travaux de recherche ;
- le démarchage d'étudiants en fin de cycle par des enseignants souhaitant remplir rapidement les conditions pour l'inscription sur une liste d'aptitude ;
- le plagiat ;
- le recours inconsidéré à l'intelligence artificielle ;
- l'attribution de notes de soutenance déterminées de manière à favoriser les étudiants dont les moyennes d'admissibilité sont faibles.

Ces déviations présentent plusieurs inconvénients, notamment :

- l'impossibilité de garantir le degré réel de compétence de certaines personnes obtenant un diplôme ;
- l'introduction dans l'appréciation de certains travaux de recherche de biais pouvant pénaliser les étudiants ;
- l'instauration d'une concurrence déloyale ;
- la décrédibilisation du système universitaire national et de ses acteurs ;
- le développement de formes de corruptions ou de vénalité.

Je vous saurais gré de faire les investigations nécessaires et de prendre les dispositions utiles pour faire cesser sans délais, ces pratiques qui n'honorent pas notre système éducatif.

Pour la Ministre et P.D.,



Rogatien Makpéhou TOSSOU
Directeur de Cabinet

ATCR : MESRS